



## TEAM SILAT AFR

### BULLETIN D'ADHESION SAISON 2025 / 2026

#### Identité 1

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél Portable : ..... Tél. Domicile : .....

E-mail : .....

Profession : .....

#### Identité 2

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Tél Portable : ..... Tél. Domicile : .....

E-mail : .....

Profession : .....

#### Coordonnées d'une personne à joindre en cas d'urgence :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél Portable : ..... Tél. Domicile : .....

Lien avec l'adhérent : .....

#### Informations complémentaires :

Sports, arts martiaux, sport de combat pratiqué précédemment:

.....

Renseignements utiles à connaître (Blessures, allergies, particularités, ...) :

.....

# Cotisation annuelle Association TEAM SILAT AFR 2025-2026

## Je pratique à Maxéville uniquement (entourer l'option choisie)

<u>1 séance hebdomadaire</u>	<u>2 séances hebdomadaire</u>
<b>150 €</b>	<b>210 €</b>

### Modalités du règlement de la licence et de la cotisation :

Pour les adhérents de la même famille 50% de réduction pour la 2ème personne (sous réserve d'options d'adhésions identiques).

La totalité doit être réglée par chèque(s) libellé(s) à l'ordre d'AFR SILAT DEFENSE 54 au moment de l'inscription, avec possibilité de paiements échelonnés pour la cotisation (maximum 3 chèques).

Montant total à régler : .....

Montant 1 : ..... Montant 2 : ..... Montant 3 : .....

## Je pratique à Maxéville et à Champigneulles (entourer l'option choisie)

<u>2 séances par semaine</u>	<u>3 séances hebdomadaire</u>
1 séance à Maxéville(lundi ou jeudi) + 1 séance (samedi matin) à Champigneulles (ou 2 séances à Maxéville)	2 séances à Maxéville (lundi et jeudi) + 1 séance à Champigneulles(samedi matin)
<b>210 €</b>	<b>250 €</b>
1, 2 ou 3 chèques pour un montant total de 150€ à l'ordre de l'AFR Silat Défense 54 + 1 chèque de 60€ à l'ordre de l'Amicale Laïque	1, 2 ou 3 chèques pour un montant total de 210€ à l'ordre de l'AFR Silat Défense 54 + 1 chèque de 40€ à l'ordre de l'Amicale Laïque

## Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive

- Il est obligatoire pour tous les nouveaux pratiquants de plus de 18 ans.
- Il est valable 3 ans pour les pratiquants déjà inscrits, à condition d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire santé « QS-SPORT » (Cerfa n°15699\*01) et avoir remis signée au Club l'« Attestation santé pour les personnes majeures pour le renouvellement de leur licence à la Team Silat AFR ».
- Pour les mineurs (- de 18 ans), il n'est plus obligatoire à condition d'avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire santé « QUESTIONNAIRE DE SANTE – Mineurs » et avoir remis signée l'« Attestation de santé pour les mineurs ».

Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive :

INITIAL (nouveau pratiquant), remis en date du : .....

RENOUVELLEMENT (+ de 3 ans), remis en date du : .....

Date : \_\_\_\_\_

Signature :